

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



**SO
WA
ER** | Pour des
demains
durables





L'année 2023 a été stratégique pour les aéroports wallons et les missions de la SOWAER.

Les aéroports évoluent dorénavant dans un monde post-COVID dans lequel les besoins de mobilité et de transport ont retrouvé peu ou prou les niveaux antérieurs à la crise sanitaire. Les besoins de sécurité et de sûreté marquent également cette période avec les différents conflits guerriers qui sont à nos portes mais également une croissance des cyberattaques et une géopolitique de plus en plus complexe. Nos aéroports participent toujours et encore plus à cette « ouverture sur le monde » synonyme de découvertes des autres cultures et de tolérance. À l'heure de la tentation du repli sur soi et de la montée de certains extrêmes, les plateformes aéroportuaires wallonnes évoluent vers plus de durabilité, plus de multimodalité et davantage de résilience.

« POUR DES DEMAINS DURABLES »

Notre promesse depuis 2020 consiste à se tourner résolument vers davantage de durabilité à tous les étages de notre entreprise. Dans ce cadre, et pour être concrets, nous avons lancé en 2023 le chantier de la Feuille de Route visant à la décarbonation de notre secteur à l'échéance 2050 avec les étapes précises d'implémentation pour atteindre cette cible. Les

conclusions de cette architecture seront finalisées d'ici fin 2024. D'ores et déjà, ce projet a mobilisé l'ensemble des équipes. Sans attendre, la SOWAER a déjà lancé bon nombre de projets durables. Nous citerons par exemple le projet de corridor écologique, véritable ceinture verte autour de l'aéroport de Liège.

DIGITALISATION

La digitalisation du secteur aéroportuaire, et de l'aérien en général, fait également partie des défis d'avenir. Après quelques années d'études, d'analyse et de montage du projet, nous avons reçu les permis pour lancer le programme des tours digitales avec le futur centre de contrôle à Namur (Ecolys). À l'heure d'écrire ces lignes, les premiers coups de pelles ont été donnés avec pour horizon automne 2025 pour une finalisation du bâtiment et 2027 pour la mise en service du nouveau contrôle aérien digital. Ce projet est très mobilisateur et suscite l'enthousiasme de par ses nombreuses spécificités.

MOBILISATION

L'année 2023 a été également riche en élaboration de stratégies. D'une part, Liege Airport a pu concrétiser son important travail d'actualisation de son Master Plan 2023-2040.

D'autre part, BSCA a également finalisé son projet de Plan stratégique en vue de solliciter son nouveau permis d'environnement. Ces deux documents mobilisent nos équipes sur le terrain. Il en va de même pour le projet dédié au démontage et au recyclage des aéronefs inscrit au sein du Plan de relance de la Wallonie. Après un démarrage un peu laborieux, ce projet techniquement complexe rentre de plus en plus dans une phase concrète avec un horizon temporel fixé à 2026.

Sur le plan opérationnel, depuis juin 2023, à la suite d'une défaillance du gestionnaire privé, la SOWAER a repris la gestion de l'aérodrome de Cerfontaine. Il nous semblait important de ne pas abandonner ce site dont les atouts touristiques sont indéniables. En quelques mois, une réflexion stratégique a pu être finalisée avec les gestionnaires des lacs de l'Eau d'Heure et les utilisateurs historiques du site. Ici également, la SOWAER a été « sur la balle » avec une certaine résilience.

Laurent Blanchart

Président du Conseil d'administration

Nicolas Thisquen

Président du Comité de direction

Une stratégie et une vision pour l'avenir des aéroports wallons avec le développement durable comme priorité

Le potentiel de croissance identifié pour les aéroports de Liège et Charleroi et la volonté de s'inscrire dans une logique de développement durable réfléchi et encadré a amené la Wallonie, en 2001, à la constitution de la SOWAER.

Désignée par le Gouvernement wallon comme un outil stratégique, durable et opérationnel, la SOWAER est chargée de gérer et développer durablement les deux infrastructures aéroportuaires afin de permettre aux sociétés de gestion d'affecter leurs moyens humains et financiers à leur développement commercial.

Ces programmes d'investissements s'inscrivent dans une perspective réfléchie de développement des aéroports qui prend bien entendu en considération les potentialités de développement économique, mais également la préservation de la qualité de vie des citoyens avec la mise en œuvre d'un vaste programme de mesures environnementales.

Les nouvelles missions qui ont été inscrites dans notre contrat de gestion 2022-2027 ainsi que notre nouvelle vision : « Être un soutien déterminant et efficient aux aéroports wallons afin de leur permettre de devenir des pôles économiques majeurs dans le respect des principes de durabilité » nous dicteront notre ligne de conduite pour les 5 années à venir. Elles permettront à la SOWAER d'asseoir de manière pérenne son expertise dans le paysage aéroportuaire. De même, inscrire le développement durable dans l'ADN de notre entreprise fait partie de nos priorités. Pour cela, une stratégie avec une feuille de route visant notamment à limiter notre empreinte carbone, a été établie.

6 domaines d'actions basés sur les piliers du développement durable et le concept de la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ont été identifiés. Ils sont les bases de la Stratégie de développement durable de la SOWAER qui a été intégrée dans le contrat de gestion 2022-2027.

Nous sommes soucieux de mettre au cœur de nos activités le développement durable et ses Objectifs de développement durable (ODD). En effet, au-delà des mesures d'accompagnement des riverains, la SOWAER entend prolonger son action durable par la mise en place d'une stratégie transversale. La stratégie et la vision que nous voulons construire pour les années à venir aura comme piliers les trois composantes de la durabilité : Environnement, Économie et Social.

	ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.		ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables.
	ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.		ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
	ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.		ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres.
	ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.		ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable.
	ODD10 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable.		ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs.
	ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.		

01

NOS MISSIONS

Au travers de notre contrat de gestion, nous avons défini nos missions en 5 pôles intégrant 3 axes transversaux majeurs tels que les retombées économiques, le développement durable dans ses 3 composantes et l'autonomie financière.

01.1

LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES

La SOWAER réalise des investissements d'infrastructures et de gros entretiens permettant le développement de l'activité aéronautique. Elle dispose d'un droit exclusif pour réaliser ceux-ci. Cela concerne les infrastructures aéronautiques de base des aéroports, comme les pistes, taxiways, postes de stationnement avions, balisages diurnes et nocturnes, sous-stations électriques, dispositifs d'égouttage, de rétention et d'assainissement, clôtures, ... qui sont mis à disposition des sociétés de gestion, moyennant redevances à acquitter par celles-ci.

À noter que les investissements de la SOWAER n'incluent pas des investissements à caractère purement commercial qui sont portés par les sociétés de gestion. Cependant, la SOWAER, forte de sa capacité financière, peut, à la demande des sociétés de gestion et dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics, réaliser et/ou financer ces investissements, notamment au travers de leasings.

De plus, la SOWAER finance et réalise également des investissements en matière d'aides à la navigation aérienne requis par l'entreprise publique autonome

belge chargée du contrôle du trafic, SKEYES, pour le compte de la Wallonie en exécution de l'accord de coopération de 1989 et dans le respect des règles de financement édictées par le Gouvernement.

Enfin, la SOWAER peut financer et réaliser, à la demande du Gouvernement, des investissements en matière de sûreté afin de lutter contre les actes intentionnels et malveillants. Il s'agit d'investissements de nature régaliennne dont le financement public est autorisé par les lignes directrices européennes.



↓
Parmi les projets qui ont poursuivi leur avancement ou atteint leur achèvement, les maîtres-mots ont été sécurité, sûreté, efficacité et développement durable.

A. À L'AÉROPORT DE CHARLEROI

Rénovation des installations de balisage et d'éclairage de l'aéroport

La SOWAER a la difficile tâche de veiller au balisage aéronautique et à l'éclairage des dalles parking avions. Selon l'infrastructure concernée, la durée et l'intensité lumineuse nécessaire à son bon fonctionnement, nos équipes cherchent sans cesse à optimiser les coûts tout en trouvant les solutions adéquates.

Des audits relatifs aux installations de balisage ont conduit à la rénovation et à la fiabilisations des balisages des taxiways Nord, des dalles avions Nord et de la piste de l'aéroport.

Initiés en septembre 2017, ce chantier s'est poursuivi ces dernières années avec la rénovation des installations de balisage du taxiway Nord, la dalle de stationnement des avions et le balisage de la piste.

La rénovation de l'éclairage des dalles avions a débuté en février 2023 et devrait s'achever en juin 2024. Les projecteurs éclairant les postes de stationnement des avions de l'aéroport ont été progressivement remplacés par du LED.



RÉSULTAT

- ▶ Une mise en conformité selon la législation européenne
- ▶ Une meilleure visibilité pour les opérateurs sur stand
- ▶ Un réglage de l'intensité de la luminosité en fonction de l'activité sur la dalle
- ▶ Une économie d'énergie



Rénovation des bâtiment S6 et S7 au Sud

Situés au Sud de l'aéroport, les bâtiments S6 et S7 doivent subir une rénovation importante et notamment le remplacement des toitures en incluant l'amélioration de leur isolation, mais également la rénovation des dispositifs d'HVAC (chauffage, ventilation, climatisation) et l'entretien des façades.

Le bâtiment S6, ancienne aérogare de l'aéroport de Charleroi, abrite le service électrique de la société de gestion de l'aéroport, le service de délivrance des badges aéroportuaires du SPW ou encore les installations de la Business Aviation.

Le bâtiment S7, quant à lui abrite, différentes écoles d'aviation mais également l'antenne du service technique "aéroport" de la SOWAER.

Ce chantier complexe a débuté en avril 2023 et devrait s'achever au second semestre 2024.



RÉSULTAT

Ces travaux permettront d'améliorer le confort thermique et acoustique des utilisateurs et participeront à réduire la consommation d'énergie. Ce marché de travaux s'inscrit d'ailleurs dans une démarche plus éco-responsable en introduisant des critères environnementaux liés à l'Échelle de performance CO₂, permettant de valoriser les efforts environnementaux effectués par le soumissionnaire. Ces travaux ont débuté en janvier 2023.





Projet d'un centre de recyclage d'avions

Dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie, la SOWAER a été désignée par le Gouvernement wallon afin d'initier un projet de centre de démantèlement et de recyclage d'aéronefs sur l'aéroport de Charleroi. Ce centre va permettre le recyclage jusqu'à 90% du poids des avions en fin de vie en réduisant les déchets. Ce processus de recyclage permettra le phasing-out durable des avions les plus polluants.

Initialement, la localisation du hangar était envisagée au Nord de l'aéroport. Un premier appel à projet avait été lancé en 2022. La localisation envisagée s'étant heurtée à une série d'écueils, la SOWAER a analysé d'autres opportunités de sites.

CONCRÈTEMENT, LE PROJET S'ARTICULERA AUTOUR DE TROIS OBJECTIFS :

1. développer une activité de démantèlement d'avions via l'aménagement d'infrastructures ;
2. assurer la formation dédiée aux nouveaux processus de recyclage et de démantèlement en vue de favoriser la réinsertion et la réorientation professionnelle dans des zones en reconversion et ;
3. développer un versant digital via la création d'une plate-forme d'excellence industrielle, technologique et scientifique centrée sur le recyclage d'avions.

Il s'est avéré qu'une relocalisation du projet au sud de l'aéroport ne présenterait pas les inconvénients relevés en zone nord. Le site industriel au sud de l'aéroport se verrait par ailleurs renforcé grâce à une diversification des activités.

En octobre 2023, le Gouvernement a marqué son accord sur la nouvelle orientation du projet et a

mandaté la Sowaer afin de lancer un nouvel appel à projet en date du 4 décembre 2023.



B. À L'AÉROPORT DE LIÈGE

Assainissement d'anciens sites de stockage de carburant et de ravitaillement militaires

Historiquement l'aéroport de Liège est un ancien aérodrome militaire. Dans ce cadre, la Défense disposait de plusieurs sites de stockage de carburant et de ravitaillement militaires situés au Nord de l'aéroport et dénommés StaPOL. L'exploitation de ces différentes StaPOL a provoqué des pollutions de sol et d'eau souterraine dépassant les seuils admissibles et définis dans le décret sol notamment. C'est la SOWAER qui est chargée de la mise en œuvre de l'assainissement, préalablement à la mise en œuvre de certaines zones d'activités économiques. 3 sites sont concernés par ces assainissements.

1. La station STAPOL-VELROUX

Au niveau de l'ancienne station militaire de carburant dénommée « StaPOL-Velroux », il convient de procéder à l'assainissement du sol et de l'eau souterraine de cette zone.

La pollution est traitée par la **méthode du venting/sparging**. Il s'agit d'injecter de l'air dans le sol et dans la nappe aquifère et



d'extraire ensuite l'air qui s'est chargé des polluants via des cannes d'extraction. L'air extrait est traité par des filtres à charbons actifs, dans une station prévue à cet effet. Cette station restera sur site environ 30 mois (estimation délai nécessaire pour atteindre les objectifs d'assainissement). Le processus d'assainissement a débuté début 2022 ; les mesures de qualité de l'air en entrée et en sortie de filtre montrent clairement l'efficacité du processus mis en place.

Ce chantier s'étend sur une surface de 2700 m², à une profondeur allant jusqu'à 27 m, soit un volume à traiter de 80.000 m³ environ.

2. Le dépôt « Coté piste »

Le site est composé d'une ancienne station de pompage, de 10 citernes enterrées et d'une voirie. La **méthode du venting/sparging** a également été privilégiée. Ce projet est d'une ampleur plus importante que le précédent, il s'agit ici d'assainir 60.000 m³ de terre et 7.700 m³ d'eau souterraine sur une profondeur comprise entre 20 et 30 mètres. La mise en place des 380 cannes d'extraction, des 90 cannes d'injection et des stations de traitement d'air a débuté en septembre 2022 et doit s'achever en juin 2023.

Estimation de la durée de l'assainissement : 48 mois.

3. Ancien site de stockage de carburant appelé « dépôt mouton »

Le traitement mis en œuvre ici est la **technique de bioventing** (injection d'air sous pression dans le sol) et traitement via une couche biologique active en surface.

Par le biais de 35 cannes enfoncées dans le sol sur une surface d'environ 5000m², de l'air est injecté sous pression. Cet air modifie l'équilibre chimique du sol et va, en quelque sorte, emporter les polluants vers le haut. Sur le sol, est disposé une couche de compost composée de micro-organismes. Lorsque les polluants traversent la couche, ils sont naturellement dégradés par cette communauté microbienne. L'air assaini s'échappe ensuite dans l'atmosphère.

RÉSULTAT

Deux méthodes d'assainissement dans le respect de l'environnement et qui évitent également ainsi l'extraction et le transport de dizaines de milliers de mètres cubes de terres polluées.



Rénovation des installations de balisage

La rénovation des installations de balisage du taxiway alpha s'est avérée nécessaire. Les travaux à réaliser consistent principalement au renouvellement global des circuits d'alimentation des installations de balisage du taxiway A. Les travaux ont débuté en octobre 2022 et doivent s'achever en juin 2024.



Réparations revêtements du Taxiway Alpha

Plusieurs zones du taxiway Alpha de l'aéroport de Liège, zones composées d'un revêtement en béton armé continu de 28cm d'épaisseur, présentent des dégradations qui nécessitent des interventions structurelles, à savoir un remplacement de la couche de revêtement ainsi que, le cas échéant, une intervention sur le complexe de fondation.

Suite aux investigations sur site, 5 zones d'interventions sur le taxiway Alpha ont été identifiées.

Ces zones seront traitées en 5 phases d'exécution distinctes réparties sur 2 à 3 ans de chantier afin de respecter les fermetures (en journée) et déviations (de nuit) du taxiway Alpha, convenues avec LIEGE AIRPORT.

Le chantier a débuté en septembre 2023 et devrait s'achever en 2025.



PROJET COMMUN AUX AÉROPORTS DE CHARLEROI ET DE LIÈGE

Création d'un centre de tours de contrôle numériques au sein du parc ECOLYS à Namur

En date du 25 mai 2021, la SOWAER et skeyes ont signé un accord qui entérine l'implantation du premier centre de tours de contrôle numériques à Namur, au sein du parc Ecolys.

Les aéroports de Liège et Charleroi ne disposant actuellement pas d'une tour de contrôle de contingence, différents scénarios ont été analysés afin de garantir la sécurité du trafic aérien et la continuité des activités aéroportuaires lorsque les tours physiques ne sont pas disponibles. Les études de faisabilité ont démontré que la construction d'un centre de contrôle de tours numériques constituait la meilleure solution sur le long terme. Grâce aux nouvelles technologies de réalité augmentée avec des caméras ultra-modernes installées sur les aéroports, les contrôleurs aériens pourront gérer à distance les mouvements d'avions sur le tarmac et à leur approche. Cette solution offre la possibilité de gagner en efficacité économique et opérationnelle grâce à la centralisation des services de la navigation aérienne pour les aéroports de Liège et Charleroi.

En outre, ce bâtiment au design réfléchi et novateur, abritera également notre siège social. Le permis a été obtenu en décembre 2023 et le chantier a débuté en mars 2024. Il devrait s'achever pour fin 2025. La mise en opération du contrôle aérien à distance devrait intervenir pour fin 2026, début 2027.



Nous avons voulu un bâtiment durable, axé sur la neutralité carbone, avec une gestion intelligente de l'énergie, des énergies renouvelables et des matériaux durables ou issus de la circularité. Mais il sera aussi un modèle en termes d'exigences techniques afin d'assurer la sécurité du système.

D. AÉRODROME DE SPA



Gestion des eaux de surface

Le permis d'exploitation de l'aérodrome a été renouvelé pour 20 ans en date du 9 septembre 2019. Etant en charge de la gestion du site, ceci permet à la SOWAER d'envisager l'avenir de l'aérodrome avec une vision stratégique à long terme et de pouvoir concrétiser de nouveaux projets.

Nous avons la volonté d'intégrer pleinement l'aérodrome dans son écosystème touristique local tout en préservant l'environnement avec une **stratégie de développement durable** et de transition énergétique. Les travaux ont débuté en septembre 2022 et se sont achevés en octobre 2023.

Ils portaient sur :

- le placement de séparateurs d'hydrocarbures sur l'ensemble des zones revêtues pour les aéronefs et les voitures ;

- l'amélioration de la gestion des eaux de surface afin d'éviter d'inonder lors de grosses intempéries le village de Nivezé situé en aval du site avec la mise en œuvre d'une zone d'immersion temporaire sur l'hippodrome.

RÉSULTAT

L'amélioration sur le site de la qualité et de la gestion de la quantité des eaux rejetées de même que la temporisation des eaux de pluie.

E. AÉRODROME DE CERFONTAINE



Gestion du site et mise en conformité

Suite à la faillite de la SA EBCF et à la fermeture brutale de l'aérodrome de Cerfontaine fin mai 2023, la SOWAER a repris dans l'urgence la gestion du site et a procédé à une mise en conformité

afin de permettre la réouverture en date du 21 juillet 2023 et ce, grâce à une parfaite coordination avec les clubs et les utilisateurs du site.

Néanmoins, le permis d'environnement arrivant à échéance en septembre 2023,

il incombait à la SA EBCF d'entreprendre des démarches en vue du renouvellement de celui-ci. Aussi, dès l'annonce de la faillite, la SOWAER a immédiatement repris à son compte les procédures et a déposé la demande de renouvellement auprès des autorités compétentes dès l'automne 2023. Le permis a été octroyé en mars 2024.

Parallèlement à cela, la SOWAER, en collaboration avec les lacs de l'Eau d'Heure, travaille à la mise en place d'une structure de gestion pérenne du site, en collaboration avec les utilisateurs, afin d'envisager sereinement l'avenir de l'aérodrome.

01.2

LE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DES AÉROPORTS

Suite à l'essor considérable qu'ils ont pris, les aéroports wallons sont devenus des pôles de développement économique, particulièrement attractifs pour les entreprises.

La SOWAER a pour mission de valoriser les terrains voués à l'activité économique à proximité des aéroports régionaux en les équipant afin de permettre le développement de nouvelles activités économiques à proximité de ceux-ci.



Autour de l'aéroport de Liège, ce sont quelque 470 hectares de terrains qui sont progressivement aménagés en parcs d'activité économique. Ceci permettra de valoriser d'ici à 2035, 350 hectares nets de terrains qui pourront être mis à disposition des futurs investisseurs. À ce jour, les zones Flexport City 1, 2 et 3 ainsi que les Airport City 1, 2, 3 et 4, sont équipées et accueillent les premiers investisseurs.

Pour la commercialisation des zones d'activités économiques équipées par la SOWAER, un accord cadre a été conclu entre la SOWAER et LIEGE AIRPORT. Par cet accord, la SOWAER peut octroyer à LIEGE AIRPORT des droits d'emphytéose, en application de l'article 77 du décret wallon du 2 février 2017 qui permet à la SOWAER de céder des droits réels

sur les terrains aménagés à un « intermédiaire économique », en l'espèce LIEGE AIRPORT. LIEGE AIRPORT commercialise ensuite les terrains concernés, par la conclusion de conventions de sous-emphytéose avec des utilisateurs qui souhaitent développer des activités compatibles avec la destination des zones. Celui-ci précise les droits et obligations de chacune des parties lors du transfert des futurs terrains viabilisés par la SOWAER à LIEGE AIRPORT.

C'est dans ce cadre qu'en 2023, l'acte de cession de l'ensemble de la zone Fontaine, soit près de 37 Ha, a été signé entre la SOWAER et LIEGE AIRPORT.

De plus, toujours en 2023, mais hors accord de partenariat, une partie de la zone Flexport City 2

a également été cédée à LIEGE AIRPORT. Sur ces 5,6 Ha se mettra prochainement en place la phase deux du projet de hall logistique de CAINIAO.

Dans le cadre du programme de cofinancement européen FEDER 2014-2020, la SOWAER, en partenariat avec le SPW-Mobilité & Infrastructures et la SOFICO, avait introduit un portefeuille de projets intitulé « ZAE de Liège ».

Le Gouvernement wallon les a jugés prioritaires pour la Wallonie et leur a attribué des subsides d'un montant total de 34.497.392,56 €. Il s'agissait de la voirie de bouclage nord de l'aéroport, du démergement des zones Cubber et Stockis qui se sont terminés en 2022 et du réaménagement de l'échangeur n°3.

Réaménagement de l'échangeur n° 3

Dernier des 3 projets initiés grâce au programme européen FEDER, le réaménagement de l'échangeur s'est terminé à l'été 2023. Un chantier mené par la SOFICO et le SPW Mobilité et Infrastructures.

Zones d'activités économiques Flexport City 2 et City 3

Durant l'année 2023, La SOWAER a terminé les chantiers de mise en œuvre des zones Flexport City 2 et 3.

Zone d'activités économiques Fontaine

Le chantier relatif à la mise en œuvre de la zone Fontaine d'une superficie de 37 hectares s'est poursuivi en 2023 et se terminera courant 2024. C'est sur cette parcelle que se met en place un hub logistique porté par le GROUPE WEERTS.

Aménagement de la zone Cubber

En zone Cubber, la déconstruction de la caserne de Cubber s'est terminée en 2023. Lors de cette déconstruction, une partie des briques et des pierres ont été nettoyés en vue de leur introduction dans une filière de circularité des matériaux de construction.



Un projet de corridor écologique autour des zones d'activités économiques de l'aéroport de Liège

Au Nord de l'aéroport de Liège et entourant les zones d'activités économiques, une zone de +/- 18 ha favorable à la biodiversité est en cours d'aménagement. Ces surfaces consacrées au développement de la biodiversité formeront in fine un corridor écologique qui assurera la continuité entre plusieurs sites de grand intérêt biologique, permettant ainsi le déplacement des espèces.

Le but est de créer des aménagements cohérents avec la configuration du site : principalement des prairies très peu entretenues, quelques zones boisées, des mares ainsi que des espaces propices tant à la chasse qu'à la reproduction des dites espèces protégées présente sur le site. Le but est de créer un réservoir de biodiversité qui impactera positivement la biodiversité en dehors de la zone.

La mise en œuvre du corridor écologique s'est terminée aux abords de des zones FLEXPOR CITY 1, 2 et 3 et ainsi que dans la zone de Fontaine.



Durant l'été 2023, des hirondelles de rivage ont élu domicile sur les fronts sableux du chantier de la zone d'activités économiques Fontaine, située au Sud-Est de l'aéroport de Liège. Cette espèce étant intégralement protégée, leur site de nidification le devient également automatiquement. Dans ce cadre, après accord du Département Nature et Forêt et du service public de Wallonie, un « mur à hirondelles » sera installé sur la zone début 2024, à proximité immédiate de leur première nidification. Cela consistera en la mise en place de murs de béton en L dans lesquels des trous ont été percés. Ces murs seront remblayés de sable par l'arrière afin de permettre aux oiseaux d'y créer leurs galeries.





La SOWAER veut donner un sens à ses missions

Préalablement à la mise en œuvre de ces zones d'activités économiques, la Direction opérationnelle-Zone Est de l'Agence wallonne du Patrimoine (AWAP) poursuit depuis 2014 des interventions archéologiques. À ce jour, 111 hectares ont déjà

été fouillés et des vestiges considérables allant du Néolithique ancien à l'époque contemporaine, ont été découverts.

En 2023, l'AWAP a débuté la fouille de la zone Rouvroi. C'est dans cette zone que le château d'Horion fut

érigé. Les fondations du château ont été d'ailleurs mises à jour et de nombreuses découvertes intéressantes comme des poteries, une épée ainsi qu'un puits, y ont été déterrés.

Renforcer la mobilité autour des aéroports

Pour mener à bien cette nouvelle mission, la SOWAER facilite l'interconnectivité entre les différents moyens de transport et ce, en collaboration avec les différents acteurs de la mobilité que sont le SPW MI, le TEC, les Communes, ... mais également en partenariat avec deux sociétés de gestion de nos Aéroports.

Dans le cadre de la Fiche 21 du Plan Wallon d'Investissement, des moyens ont été octroyés à la SOWAER afin de mettre en œuvre deux mobipoints sur les sites aéroportuaires de Charleroi et Liège, en accord avec les deux sociétés de gestion.

Ces projets de HUB multimodal constitueront une plus-value en

termes de mobilité pour les deux aéroports et aideront la Région à répondre aux enjeux de demain, notamment en participant à la vision FAST.

Sur le site de LIEGE, le projet est mené par LIEGE AIRPORT et, sur le site de Charleroi, c'est IGRETEC, en partenariat avec BSCA, qui est en charge de celui-ci.



01.3

LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES



La SOWAER joue un rôle d'assistance et de conseil aux acteurs du secteur (aspects juridiques, administratifs, techniques, financiers, environnementaux et fiscaux). Elle encourage les aéroports à minimiser les impacts climatiques et environnementaux de leurs investissements et elle assiste aux différents groupes de travail. Elle octroie des financements à cet effet aux sociétés de gestion. En 2023, la Sowaer a principalement assisté Liege Airport dans le cadre du renouvellement du permis d'environnement de l'aéroport de Liège.



De même, elle assure une mission de coordination des aéroports wallons à travers le comité stratégique qu'elle anime afin de formuler des propositions au Ministre de tutelle relatives à la stratégie aéroportuaire wallonne avec des objectifs de neutralité carbone. Elle présente, une fois par mois, à son Conseil d'administration, une note contenant les dossiers importants de l'Union européenne.

En 2023, la SOWAER a offert son assistance et donné son avis sur les dossiers suivants :

- ▶ ReFuelEU Aviation
- ▶ La présidence Belge du Conseil de l'UE
- ▶ Le single European Sky
- ▶ La transposition du système ETS
- ▶ Le Schéma de Développement du Territoire

Par ailleurs, pour rassembler les acteurs wallons, le vendredi 31 mars 2023, la SOWAER a organisé un colloque à Liege Airport sur les Défis des aéroports régionaux dans le contexte du Green Deal. Ce colloque avait la particularité de présenter le point de vue des aéroports régionaux

et les perspectives des différentes institutions liées à la Commission européenne.

De même, en date du 7 décembre 2023, en collaboration avec Skywin, Cluster TWEED, LOGISTICS IN WALLONIA, Brussels South Charleroi Airport et Liege Airport, la SOWAER a organisé un colloque intitulé 'Sustainable Airport of the Future' dans les locaux du WAN, à proximité de l'aéroport de Charleroi, où nous avons pu échanger sur l'avenir des aéroports durables et le défi de la décarbonation du secteur aérien.

En outre, la SOWAER est également chargée de défendre les intérêts des aéroports wallons auprès des instances internationales. Elle a développé un véritable pôle de services à l'attention des sociétés de gestion, du Service Public Mobilité et Infrastructures et des instances politiques.

Enfin, la SOWAER gère, pour le compte du Gouvernement wallon, la gestion des participations détenues dans les sociétés de gestion des aéroports et aéroports wallons.

ACTIONNARIAT DE BSCA	
SOWAER	35,87%
Belgian Airports	48,32%
SAMBRINVEST	13,68%
IGRETEC	1,65%
SABCA	0,48%

ACTIONNARIAT LIEGE AIRPORT	
NEB Participations	50,36%
SOWAER	24,10%
Aéroports de Paris Management	25,54%

ACTIONNARIAT SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'AÉRODROME DE SPA	
SOWAER	100%

À ce titre, elle participe activement à la définition et au suivi de la stratégie de développement, conformément aux décisions du Gouvernement wallon. Elle formule également des propositions quant aux programmes d'investissements et aux actions permettant de faire des aéroports des leviers essentiels du secteur du transport et de la logistique.

Le dialogue entre la SOWAER et le Gouvernement, d'une part, et entre la SOWAER et les sociétés de gestion aéroportuaires, d'autre part, est permanent.

01.4

LA GESTION D'UN PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL UNIQUE EN EUROPE



De par la création de la SOWAER, en 2001, la Wallonie a voulu concilier le développement économique des deux aéroports wallons et la préservation du cadre de vie des citoyens.

La SOWAER est le garant de ce programme unique en Europe, reconnu par plusieurs instances internationales telles que l'ACI (Airports Council International) ou l'ARC (Airport Regional Council).



Aci Europe : "Recognised at European level as 'best in class' in terms of managing its environmental impact, particularly with regard to noise. The Walloon region has moreover distinguished itself over the last twenty years by a proactive policy aimed at limiting the impact of noise pollution from the airport while ensuring the sustainability of its activities."

ARC: "The Airport Region Council has praised the work of SOWAER, pointing out that Walloon airports have one of the best noise monitoring programs in Europe".

Elle est chargée de la mise en application des mesures environnementales, sur base du dispositif prévoyant un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) et un Plan de Développement à Long Terme (PDLT) pour chaque aéroport wallon.

Aci Europe : "Reconnu au niveau européen comme "best in class" en matière de gestion de son impact environnemental, notamment en ce qui concerne le bruit. La Région wallonne s'est d'ailleurs distinguée au cours des vingt dernières années par une politique volontariste visant à limiter l'impact des nuisances sonores de l'aéroport tout en assurant la pérennité de ses activités."

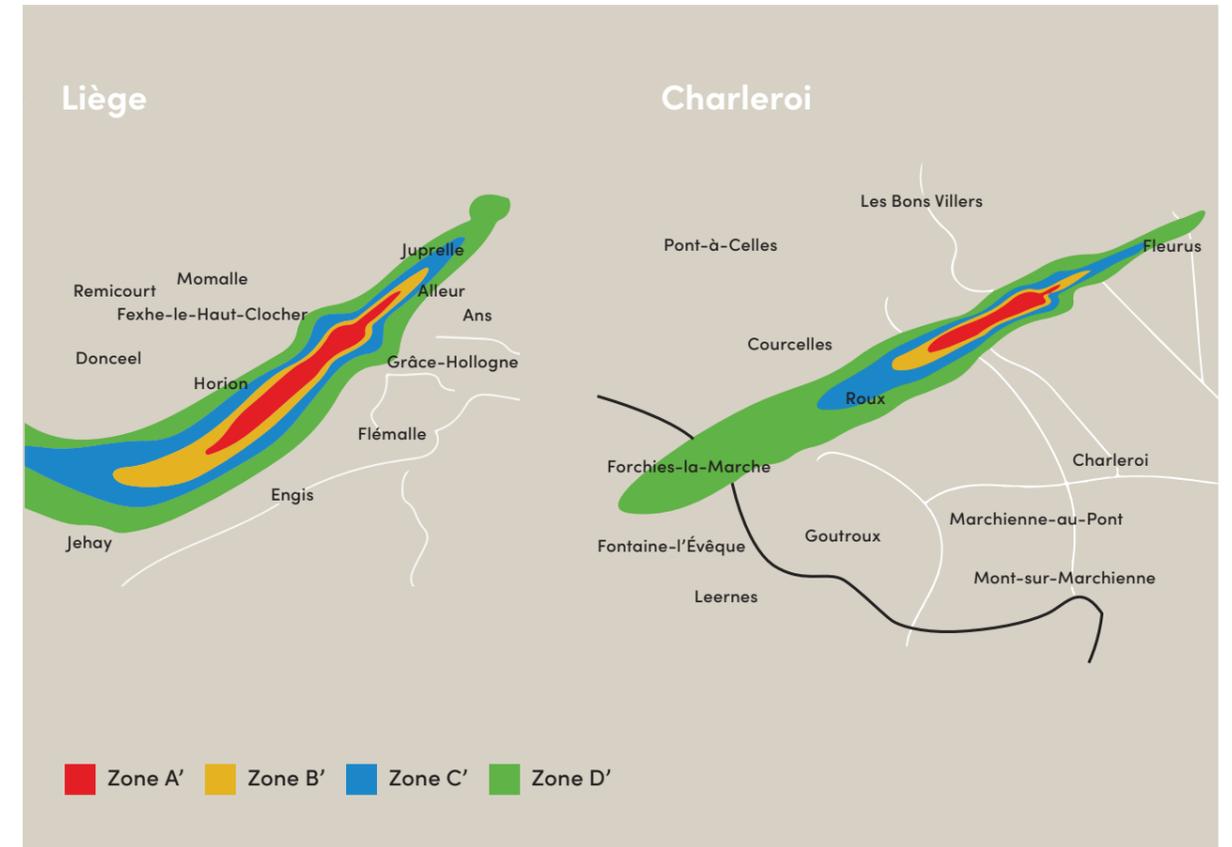
ARC: "Le Conseil de la Région Aéroportuaire a salué le travail de la SOWAER, soulignant que les aéroports wallons disposent d'un des meilleurs programmes de surveillance du bruit en Europe".

Le plan de développement à long terme (PDLT) correspond au plan qui serait appliqué en cas d'exploitation maximale des aéroports. Il a pour objectifs une planification de l'occupation du territoire conforme au développement souhaité des deux aéroports et une gestion à long terme de l'impact sonore.

Le plan d'exposition au bruit (PEB) tient compte de la réalité actuelle des niveaux sonores et d'une projection de la flotte à 10 ans. Il est vérifié tous les trois ans et adapté, le cas échéant, pour tenir compte de l'évolution du trafic.

En date du 28 avril 2022, le Gouvernement wallon a adopté définitivement les nouvelles zones des PDLT rectifiés et des PEB révisés. Ces zones sont entrées en vigueur le 17 juin 2022. L'élargissement de ces zones a permis à des citoyens de bénéficier de mesures de protection auxquelles ils ne pouvaient prétendre jusqu'à présent.

Les différentes mesures d'accompagnement des citoyens proches des aéroports (propriétaires de leur immeuble au 13 juillet 2004 ou 17 juin 2022 en cas de changement de zone de PDLT) peuvent être résumées comme suit :



EN ZONES A' ET B'

- ▶ rachat ou insonorisation des immeubles (sauf dans certaines zones destinées à l'activité économique, où seul un rachat est possible)
- ▶ primes de déménagement octroyées aux locataires
- ▶ indemnités pour les personnes qui exercent une activité commerciale ou professionnelle en cas de perte de revenus induite par le développement aéroportuaire

EN ZONES C

- ▶ insonorisation des immeubles

EN ZONES D'

- ▶ primes forfaitaires à l'insonorisation des immeubles

Les insonorisations réalisées par la SOWAER en zones A', B' et C' sont assorties d'obligations de résultat. Des informations complémentaires et des brochures téléchargeables sur ces différentes mesures peuvent être obtenues en consultant le site internet www.sowaer.be ou en s'adressant aux cellules SOWAER Environnement.

De manière générale, la SOWAER assure la distribution des informations auprès des autorités et des organismes compétents, ainsi qu'auprès des citoyens, en direct ou via les services SOWAER Environnement. Ce travail s'opère avec, comme outil central, le logiciel Diapason, spécialement créé pour cette fonction d'analyse et d'information.

A. L'INFORMATION AUX CITOYENS

La fonction d'information aux citoyens est primordiale. Elle s'étend à un véritable accompagnement personnalisé pour la constitution des dossiers d'aide. Elle permet aussi l'écoute et le relais de leurs préoccupations vers les décideurs.

CONTACTS POUR L'ANNÉE 2023				
	Demandes d'informations	Plaintes	Craintes	Total des contacts
Charleroi	2.730	533	0	3.263
Liège	6.815	1.903	1	8.719
Totaux	9.545	2.436	1	11.982



Pour l'aéroport de Liège

La majorité des plaintes (1.869) portent sur les nuisances sonores liées au trafic aérien. Elles émanent de 145 plaignants dont 13 ont émis 86% des plaintes. La plupart des plaignants (70%) sont situés en dehors du PDLT.

La majorité des plaintes avec vols ciblés (97%) portent sur des vols opérés par des gros porteurs. Ce type d'avion est plus perceptible, auditivement et visuellement, que les moyens porteurs.

Le nombre de plaintes reste important bien que la diminution des activités de l'aéroport constatée en 2022 se poursuit en 2023.

Pour l'aéroport de Charleroi

La majorité des plaintes (526) sont liées aux nuisances sonores. Elles émanent de 67 plaignants dont un plaignant a émis 80% des plaintes. 51% des plaignants sont situés en dehors du PDLT. Parmi les plaintes enregistrées se trouve une pétition adressée à la ville de Fleurus.

Contrairement aux plaintes relatives à l'aéroport de Liège, la majorité des plaintes (77%) ne

porte pas sur des vols ciblés, ce qui ne permet pas une analyse fine des événements provoquant une gêne particulière.

L'année 2023 confirme le retour à la normale des activités de l'aéroport avec une augmentation de 5% des mouvements totaux et 14% du nombre de passagers par rapport à 2022.

Il est également à noter que, contrairement à l'année 2022 qui avait connu une augmentation importante des retours tardifs, l'année 2023 a enregistré une baisse de 25%.

Une enquête de satisfaction

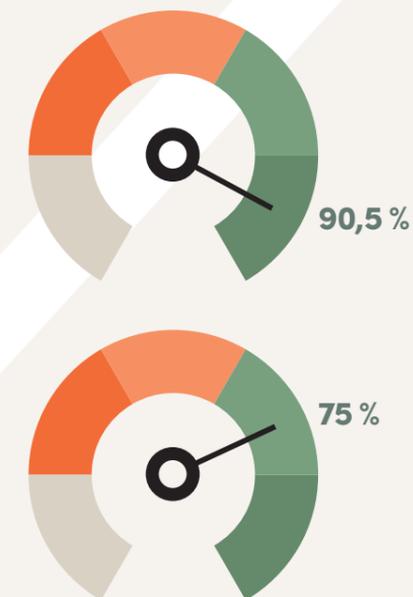
En 2023, la SOWAER a chargé PERFECTEAM, institut d'étude de marché indépendant, de réaliser une enquête de satisfaction auprès des citoyens des deux aéroports wallons.

Cette enquête a permis de mesurer la satisfaction des citoyens qui ont fait appel à la SOWAER pour :

- Bénéficier de travaux d'insonorisation dans leur logement
- Obtenir une prime pour l'insonorisation de leur logement
- Vendre leur habitation
- S'informer (localisation du bien, trajectoires, etc)

109 riverains ont été questionnés par la société PERFECTEAM. Les résultats sont les suivants :

- **90,5%** des riverains ayant eu recours aux mesures d'accompagnement (insonorisation, primes forfaitaires à l'insonorisation ou acquisition) se disent satisfaits à très satisfaits des services de la SOWAER ;
- **75%** des riverains ayant eu recours aux services en charge de l'information se disent satisfaits à très satisfaits.



La SOWAER est à la disposition des citoyens pour relayer leurs préoccupations vu l'autorité mais elle n'est en charge, ni du trafic aérien, ni des trajectoires, ni de l'augmentation des vols.

Des séances d'information

La SOWAER poursuit des séances d'information organisées avec le concours des communes, tantôt à destination des collèges ou conseils communaux, tantôt à destination des citoyens d'une même commune.

En 2023, 4 séances ont été organisées dans des communes aux alentours de Charleroi. Autour de Liège, ce sont 2 communes qui ont sollicité ces séances dont une a débouché sur une séance d'information publique citoyenne.

Par ailleurs, les Comités d'accompagnement des aéroports wallons remis sur pied par le Gouvernement en 2019 se sont réunis cinq fois (trois fois sur Liège et deux fois sur Charleroi) durant cette année 2023.



Un dispositif unique : DIAPASON

L'efficacité du plan d'accompagnement, dont la SOWAER est garante, repose sur un postulat de base : **le respect de trajectoires imposées aux aéronefs et de niveaux sonores maxima.**

À cet effet, la SOWAER a mis en place un dispositif d'analyse et de surveillance particulièrement complet, basé sur le système Diapason, développé spécialement pour la Société.

Un département spécifique, organise, recueille et analyse l'information sur les trajectoires des aéronefs et l'impact sonore engendré par ceux-ci au droit du réseau des 33 sonomètres fixes, fonctionnant 24 heures sur 24, disposés autour des aéroports de Liège et Charleroi, assurant une mesure en continu de chaque mouvement d'aéronef par rapport à l'ambiance sonore générale.

Cet outil performant, contrôlé par des organismes indépendants extérieurs et le Service Public de Wallonie, permet, outre une information précise et personnalisée des citoyens, d'identifier les potentialités d'amélioration qui sont ensuite analysées avec les divers intervenants avant leur mise en pratique.

Ainsi, grâce à cet outil, la SOWAER participe à l'amélioration des procédures d'approche et de décollage des aéronefs, en collaboration avec SKEYES, les compagnies aériennes, le SPW, l'ACNAW et les sociétés d'exploitation.



Les trajectoires de décollage et d'atterrissage ont pu être concentrées, canalisant ainsi l'impact sonore à l'intérieur des zones de bruit.

Cet outil est disponible en ligne sur le site web de la SOWAER mais également via une application pour smartphones et tablettes lancée en mars 2022. Il permet de visualiser en temps réel le trafic aérien autour des aéroports de Liège et Charleroi, ainsi que le bruit associé tel que mesuré par le réseau de sonomètres fixes. L'ensemble des données du mois en cours est également

accessible en replay. Il est en constante évolution afin d'informer encore mieux les citoyens.

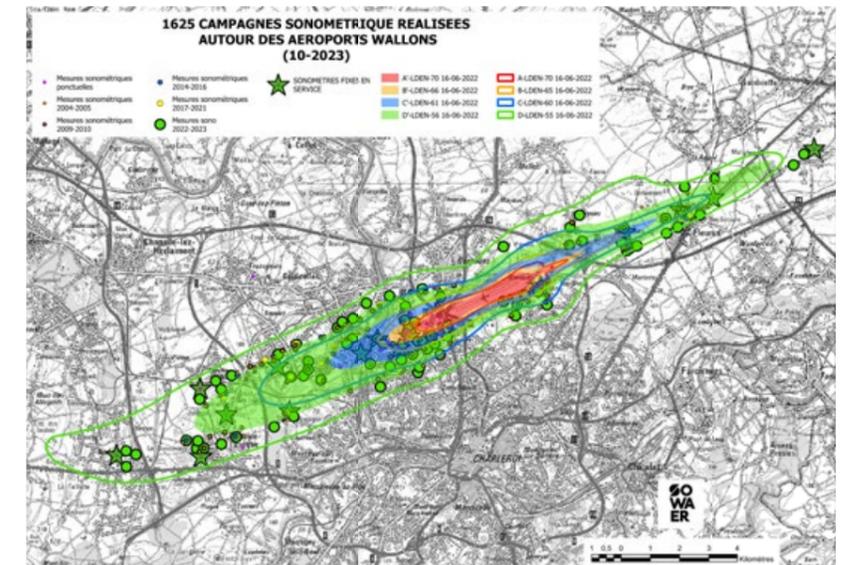
Des sonomètres mobiles sont également utilisés pour réaliser des campagnes de mesures ponctuelles, notamment dans le cadre du principe d'égalité. Les résultats de ces campagnes complémentaires permettent de contrôler les divers quartiers analysés. À ce jour, ce sont plus de 1.625 mesures ponctuelles de bruit qui ont été effectuées autour des aéroports régionaux.

À la suite de la cinquième révision des PEB en 2022, la SOWAER a fait

procéder de septembre 2022 à septembre 2023 à des campagnes de mesures de bruit dans les quartiers situés à la périphérie des zones des PEB des aéroports de Liège et Charleroi.

À cet effet, 258 mesures de bruit (179 sur Liège et 79 sur Charleroi) de 14 jours minimum ont été réalisées au travers d'une participation citoyenne.

Les résultats de ces mesures in situ ont permis d'identifier 32 quartiers pouvant bénéficier d'une gratuité de mesures sonores individuelles.



Dans le contrat de gestion 2022-2027, le Gouvernement wallon a marqué son accord sur une mesure complémentaire afin de répondre aux doléances des citoyens situés en dehors des PDLT. Il s'agit de la possibilité pour les communes wallonnes situées en dehors du PDLT de bénéficier de mesures sonores ponctuelles (via la pose de 2 sonomètres) afin d'objectiver les nuisances sonores perçues. 18 communes (dont 17 sur Liège) ont sollicité cette mesure. Les premiers sonomètres ont été installés fin 2023.

Une nouvelle mission pour la SOWAER – la surveillance de la qualité de l'air ambiant



Dans le cadre du nouveau contrat de gestion, la SOWAER s'est vu confier l'instauration d'un système de monitoring permanent de la qualité de l'air autour des aéroports wallons.

En date du 26 juillet 2022, la SOWAER a signé avec l'ISSeP une convention de coopération en vue de l'instauration de ce monitoring. L'objectif est de pouvoir disposer pour chaque aéroport de :

- ▶ 2 stations de mesures de la qualité de l'air (1 du côté atterrissage et 1 du côté décollage) ;
- ▶ 4 jauges de retombées d'hydrocarbures (2 du côté atterrissage et 2 du côté décollage).

Conformément aux impositions du permis unique 25 octobre 2018 relatif à l'allongement de la piste de l'aéroport de Charleroi, deux stations de mesures permanentes de surveillance de la qualité de l'air et quatre jauges de retombées d'hydrocarbures ont déjà été mises en place en 2019 par l'ISSeP et ce, en étroite collaboration avec la SOWAER.



Quant à l'aéroport de Liège, il dispose d'une station de mesure de la qualité de l'air depuis 2012. Quatre nouveaux sites ont été retenus afin d'implanter un réseau basé sur l'expérience acquise autour de Charleroi. Le nouveau permis unique sur recours de Liège Airport octroyé en janvier 2023, a modifié les aspects liés à la surveillance de la qualité de l'air ambiant autour de l'aéroport. Entre autres, un site permanent de surveillance a été imposé et de ce fait, sur base de l'analyse des données récoltées depuis l'année 2012, la localisation du site historique a été revue afin d'en améliorer la pertinence : il est remplacé par la nouvelle station fixe de la qualité de l'air située Plaine de Cubber, 4460 Grâce-Hollogne.

Le nombre de paramètres mesurés a été également revu



afin de disposer de plus de paramètres.

Cette surveillance a commencé en 2023 et la finalisation de la mise en place du dispositif complet de mesure sera réalisée en 2024.

Le tableau ci-dessous résume les différents paramètres qui ont été mesurés dans le cadre de la qualité de l'air pour l'aéroport de Liège avec la date de début :

	Cahottes (TMLG08)	Liège Airport D-VOR (TMLG09)	Liège ISSeP (TMLG06)	Vielsalm (TMNT09)	Allieur	Warfusée
Météo	-	16/10/2023	-	-	-	-
PM/10/PM2.5	2024	16/10/2023	-	-	-	-
CO	2024	16/10/2023	-	-	-	-
NO/NO ₂	2024	16/10/2023	-	-	-	-
BTEX	2024	16/10/2023	-	-	-	-
Naphtalène	2024	23/10/2023	-	-	-	-
Formaldéhyde	23/10/2023	23/10/2023	23/10/2023	23/10/2023	-	-
Retombées HC	02/02/2023	02/02/2023	09/03/2023	09/03/2023	02/02/2023	02/02/2023
UFP	-	12/12/2023	-	-	-	-

B. L'INSONORISATION

Le nombre de dossiers traités par la SOWAER démontre l'ampleur du travail accompli :

ZONES DE PEB	A'	B'	C'	D'	TOTAL
Charleroi - clôturés - insonorisations	27	162	865	2.653	3.707
Liège - clôturés - insonorisations	79	1.050	1.779	2.856	5.764
Charleroi - en cours - insonorisations	5	14	38	547	604
Liège - en cours - insonorisations	34	164	218	582	998
Totaux - insonorisations	145	1.390	2.900	6.638	11.073

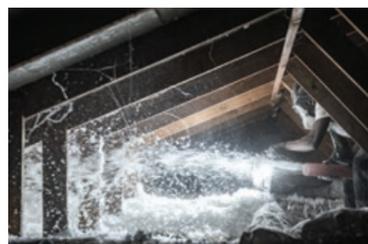
La SOWAER, en partenariat avec l'ensemble des secteurs de la construction concernés, œuvre à une amélioration constante de la

qualité et de la garantie du respect des niveaux d'affaiblissements acoustiques, des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre.



01.5

LES ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES



En 2021, afin de participer à la dynamique environnementale actuelle, la SOWAER soucieuse d'aller de l'avant en matière de consommation énergétique a lancé une étude complète de plusieurs biens repris dans son patrimoine locatif dans le but d'identifier la problématique et d'apporter, à l'avenir, en plus des efforts déjà accomplis, des améliorations orientées concrètement vers la performance énergétique du patrimoine immobilier destiné à la location aux abords des aéroports de Liège et Charleroi.

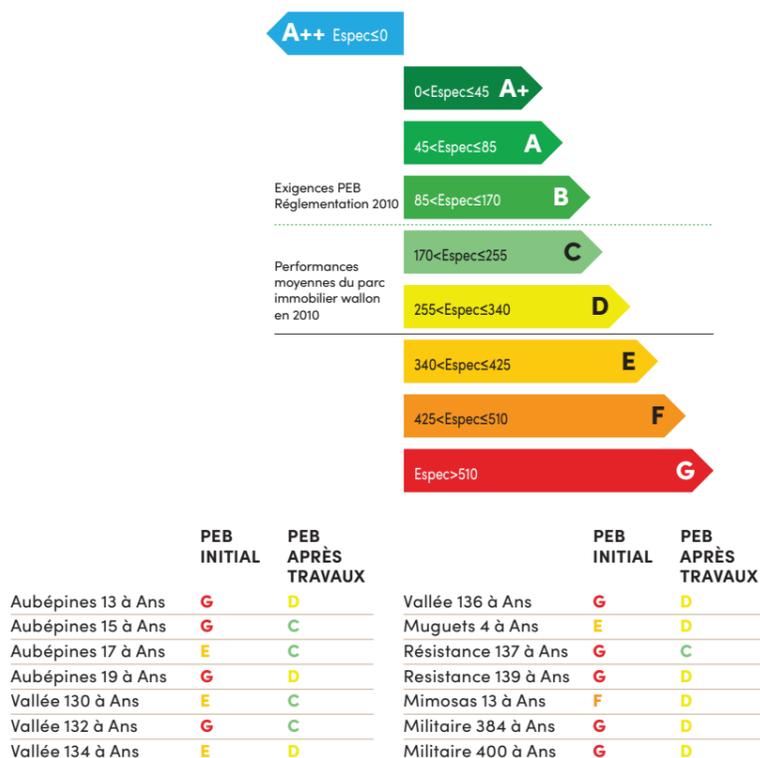


D'importants investissements en travaux de réhabilitation ont d'ores et déjà été réalisés. Toutefois, le vieillissement du parc immobilier nous a amené à approfondir notre réflexion sur l'étude et la mise en œuvre d'interventions plus spécifiques susceptibles, d'une part, de pérenniser le patrimoine bâti sur le long terme et, d'autre part, d'avoir un impact positif sur le plan des efforts climatiques de la Wallonie permettant ainsi à la SOWAER d'entrer pleinement dans une nouvelle stratégie de rénovation énergétique.

En 2023, 14 logements ont fait l'objet d'études et de travaux d'amélioration énergétiques. Les certificats énergétiques (PEB) après travaux démontrent une nette amélioration et l'atteinte des objectifs prévus dans notre contrat de gestion 2022/2027.

Pour la première fois, les indicateurs du contrat de gestion 2022/2027 de la SOWAER définissent l'atteinte d'une consommation spécifique d'énergie primaire moyenne pour l'ensemble des immeubles traités annuellement $\leq 340 \text{ Kwh/m}^2/\text{an}$ (\leq label performance énergétique des bâtiments "D").

Aux termes de l'exercice 2023, la SOWAER a acquis dans le cadre des mesures d'accompagnement des riverains des aéroports régionaux pas moins de 2031 immeubles d'habitations.



Nombre d'immeubles acquis ou en cours d'acquisition

ZONES DE PEB	A'	B'	C'	D'	TOTAL
Charleroi - clôturés - achats	87	127	0	0	214
Liège - clôturés - achats	550	867	90	109	1.616
Charleroi - en cours - achats	15	58	0	0	73
Liège - en cours - achats	0	123	7	11	141
Totaux - achats	652	1.175	97	120	2.044

Occupation des immeubles acquis

Immeubles acquis	Occupés par leur propriétaire	Loués à des fins économiques	Loués à des fins d'habitation	Innocupés
Charleroi	0	0	50	34
Liège	0	11	558	32

Les locations sont conformes aux dispositions du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation entré en vigueur le 1^{er} septembre 2018 à savoir la signature d'un bail de résidence principale de trois ans, reconductible par tacite reconduction et pouvant être porté à neuf années, ou un bail de courte durée, respectant les nouvelles dispositions en matière de baux de résidence principale.

En fonction de la localisation des immeubles dans les plans d'exposition au bruit, du développement de l'activité économique, des aéroports régionaux et des besoins identifiés dans le cadre des projets de requalification urbaine portés par les autorités locales, trois types d'actions sont menées:

- La démolition en vue de la requalification des terrains dans le cadre de projets compatibles avec l'environnement en pleine mutation (projets économiques, écologiques, communautaires, ...).
- La location à des fins privées et/ou à des fins économiques
- La vente (à des fins d'habitat en-dehors de la zone la plus exposée au bruit, ou à des fins économiques)

Nombre d'immeubles démolis

Charleroi	49
Liège	797

Nombre d'immeubles revendus

Charleroi	102
Liège	191

Enfin, en dehors de la zone A du PDLT, la SOWAER poursuit la politique de revente des immeubles qu'elle a acquis dans le cadre des mesures environnementales. Les immeubles sont revendus suivant des procédures assurant la publicité, la transparence et l'égalité de traitement entre les candidats acquéreurs.

Nombre de primes de déménagement versées aux locataires

Charleroi	27
Liège	215
Total	242

Nombre d'indemnités versées pour trouble commercial ou professionnel

Charleroi	7
Liège	56
Total	63

Outre la gestion immobilière de l'occupation, la Wallonie a confié à la SOWAER les mesures d'accompagnement des locataires et commerçants situés en zones A' et B' du PEB. Moyennant certaines conditions, ces citoyens peuvent prétendre à une prime de déménagement ou à une indemnité pour trouble commercial ou professionnel.

02

**NOS PARTENARIATS –
SOLIDARITÉ ET ENTRAIDE**



Soucieuse d'intégrer les aéroports wallons au sein de leur environnement socio-économique, la SOWAER a continué en 2023 à amplifier le concept de « communauté aéroportuaire » en renouvelant et en créant de nouveaux partenariats avec les organisations, ASBL et services locaux implantés autour des aéroports.



Des ruches, une miellerie et une micro-ferme à Jumet

Au printemps 2023, la SOWAER a conclu un partenariat avec l'asbl Terre@air, une ASBL d'éducation à l'environnement, située à Jumet. Elle propose des activités d'éducation à la nature ouvertes au public. Elle a implanté, sur un terrain appartenant à la SOWAER, à proximité de

l'aéroport de Charleroi, un rucher et prochainement une ferme pédagogique. Elle gère également les ruchers situés en bout de piste sur un autre terrain de la SOWAER pour BSCA. Suite à un appel à projet, cette ASBL occupe également un bâtiment de la SOWAER à Jumet afin d'y installer sa miellerie et aménager un local pour accueillir les écoles.





Un Partenariat avec l'école Sainte-Thérèse

Située sur l'entité des Cahottes à Flémalle, l'école Sainte-Thérèse a souhaité mettre en œuvre un projet pédagogique intitulé « L'école du dehors ». Dans ce cadre, la SOWAER a mis à disposition une parcelle boisée, à proximité immédiate de l'école pour proposer aux élèves des activités scolaires en pleine nature afin de développer le bien-être de l'enfant et de permettre un meilleur ancrage des notions abordées en classe. Lorsque les élèves sont en extérieur, ils utilisent tous les éléments de la nature : arbres, fruits, fleurs, branches, ... pour découvrir, observer, mesurer, calculer, créer, construire, peser, écrire ou encore composer.

Une convention de partenariat avec le CPAS de Charleroi

Dans le cadre de l'accueil des familles ukrainiennes sous statut de protection temporaire à Charleroi, la SOWAER a conclu une convention de partenariat avec le CPAS de Charleroi. Cette convention porte sur la mise à disposition de 3 logements. La SOWAER compte bien maintenir et accroître ce genre d'actions dans les prochaines années.



Dans ce cadre, le 15 décembre 2023, la SOWAER, avec Brussels South Charleroi Airport et Liege Airport a souhaité concrétiser et poursuivre leurs engagements par la naissance de la communauté aéroportuaire « Well'air ».

Well'air est un projet qui vise à inscrire les aéroports comme lieux de vie, moteurs d'un développement social, durable et humain et soucieux de l'environnement au sein duquel ils déploient leurs activités.

Well'air, c'est :

- ▶ Créer du lien
- ▶ Créer du sens
- ▶ Créer du partage

Avec le lancement de « Well'air », la SOWAER s'est engagée à faire vivre cette communauté et trouver des synergies avec le monde associatif et le tissu local situé autour des aéroports wallons.



03

NOTRE ÉQUIPE - NOTRE VISION



La SOWAER, ce sont 73 collaborateurs aux compétences multiples et à l'expertise variée (technique, environnementale, immobilière, économique, sociale...). Incarnant les valeurs d'excellence, de créativité et d'esprit d'équipe, ils se mettent quotidiennement aux services de l'ensemble des parties prenantes de l'organisation : riverains, communes, sociétés de gestion...

En matière de bien-être, la gestion de l'absentéisme, la flexibilité offerte au personnel, l'offre employeur, la formation, la vigilance face aux risques psychosociaux et le bien-être ensemble sont autant de priorités que la SOWAER s'est fixée en 2023.

Pour attirer de nouveaux talents, la SOWAER continue à soigner son processus de recrutement et d'accueil. Elle se veut authentique et cible au mieux les candidats

Convaincue que le bien-être au travail est une condition sine qua non de la performance, la SOWAER vise à offrir à ses collaborateurs une expérience au travail qui soit positive et porteuse de sens. Cela se traduit dans l'ensemble de ses réflexions et de ses initiatives qu'elle tente de concilier avec une contribution sociale et environnementale. Ainsi, la SOWAER participe à des initiatives solidaires (challenge ELA, « Run & Walk », Think Pink), qui,



En matière de Ressources Humaines, la SOWAER s'inscrit dans la continuité d'une modernisation de ses pratiques entamée il y a 3 ans avec pour ambition d'être un employeur de premier choix qui cultive ses talents et qui en attire de nouveaux. Les thématiques phares en 2023 concernent le bien-être et la rétention des talents, l'attractivité des futurs talents et la continuité de l'organisation.

dont le profil et les attentes sont en ligne avec ce qu'elle peut offrir. Enfin, au lendemain de la mise en place du nouvel organigramme au 1^{er} janvier 2023, qui a fait évoluer la SOWAER d'une vision « site » vers une vision « métiers », les Ressources Humaines et le Management restent attentifs aux impacts de ce changement, avec en point de mire l'objectif d'efficacité qui a guidé cette évolution.

au-delà de leur objectif caritatif, contribuent à renforcer la cohésion au sein des équipes. Enfin, la SOWAER continue à encourager des modes de consommation durables, notamment à travers l'optimisation de ses espaces de travail, l'utilisation de fournitures présentant des caractéristiques durables, la transition vers une flotte de véhicules présentant une empreinte carbone réduite et la sensibilisation aux enjeux sociaux et environnementaux dans ses initiatives à l'attention du personnel.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

BLANCHART Laurent

Vice-Président

DENEVE Marc Henri

Administrateurs

CZERNIATYNSKI Nathalie

DEBRUYNE Vincent

DEPAUW Deborah

GAUTHIER Ludivine

IKER Laura

JOSSART Laurent

LEFEVRE Jonathan (jusqu'au 10.06.2023)

LEJEUNE Françoise

MARECHAL Nicole

VAN DEN KERKHOVE MICHAEL

WARTEL Nastaja

Commissaires du Gouvernement wallon

CZERNIATYNSKI Nathalie

VALTIN Rudy

LE COMITÉ DE DIRECTION

Président

THISQUEN Nicolas

Directeurs généraux

BELOT Alain

DE VILLENFAGNE Thibaut

Commissaires du Gouvernement wallon

CZERNIATYNSKI Nathalie

VALTIN Rudy



CONCLUSION

La SOWAER n'a de cesse de poursuivre son action visant à l'amélioration continue de l'exécution des missions qui lui sont confiées dans une perspective de développement durable.

En 2023, tout en nous inscrivant dans la poursuite de nos missions, de nouvelles ambitions en terme de développement durable ont été identifiées. Les nouvelles missions telle que la mise en œuvre d'un monitoring de la qualité de l'air, ont été initiées et les autres ont été poursuivies avec :

- ▶ un rythme soutenu dans le traitement des dossiers relatifs aux mesures d'accompagnement;
- ▶ une coordination efficace avec divers organismes et entreprises impliqués dans le processus;
- ▶ l'affirmation au plan régional, mais aussi international, de la Wallonie et de la SOWAER, comme gestionnaires de référence d'une politique de développement durable en matière aéroportuaire ;
- ▶ l'apport de biens immobiliers en faveur du développement ambitieux et raisonné des zones d'activités économiques situées à proximité des aéroports.

Pour assurer l'efficacité de son action, la SOWAER entretient une concertation régulière avec de nombreux acteurs et organismes concernés :

- ▶ le Service Public de Wallonie (SPW) ;
- ▶ l'ACNAW, autorité indépendante de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne ;
- ▶ SKEYES ;
- ▶ les sociétés gestionnaires des aéroports et les principaux opérateurs aériens présents à Liège et à Charleroi ;
- ▶ les communes, avec dans certains cas et à la demande de celles-ci, des actions d'information particulières, tels que des envois d'informations ciblées par courrier ou des séances d'information ;
- ▶ d'autres aéroports, dans le cadre d'échanges d'expériences ;
- ▶ l'ARC (Airport Regional Council), association représentant plus de 30 aéroports internationaux en Europe.
- ▶ l'ACI (Airports Council International)
- ▶ l'UAF & FA (Union des aéroports français et francophones associés).



© sowaer 2024

SOWAER S.A.

Siège social
Namur Office Park
Avenue des Dessus-de-Lives 8
5101 NAMUR (Loyers)
T. 081 32 89 50
M. info@sowaer.be

Siège de Liège

Sowaer environnement Liège
Aéroport de Liège
Bâtiment n°50 – 2^e étage
4460 GRACE-HOLLOGNE
T. 04 225 83 20
M. info liege@sowaer.be

Siège de Charleroi

Sowaer environnement Charleroi
Aéropôle – Bâtiment Eole
Rue des Frères Wright 29
6041 GOSELIES
T. 071 34 99 82
M. infocharleroi@sowaer.be

Mise en page Pixelprod – www.pixelprod.be
Impression AZ Print – www.azprint.be

**SO
WA
ER**



Disponibile sur
Google Play



Disponibile sur
App Store

www.sowaer.be